

## Communiqué CFDT-Culture

# Les parlementaires « fantasmeraient-ils » encore sur la politique immobilière du Ministère de la Culture ?

Mme Martine MARIGEAUD, en novembre 2005<sup>1</sup> constatait « **beaucoup de fantasmes sur la problématique de l'immobilier de l'Etat** et sur le fait que l'Etat laisse des immeubles et ne s'en occupe pas. L'attention des parlementaires était un peu braquée sur le ministère de la culture du fait du rapport de la Cour des Comptes 2000 sur les logements de fonction. »

Puis elle complétait son propos sur l'amendement parlementaire concernant la vente de l'immeuble Kunsky abritant les agents de la DMDTS : « *L'amendement est aussi la démonstration d'une impatience et d'une irritation du Parlement à voir se réaliser concrètement cette longue liste de ventes. Les parlementaires sont très attachés à cette vente mais il apparaîtrait qu'il soit long et lourd de céder des terrains. Ils souhaitent que les résultats soient plus rapidement tangibles. En un sens, « **la Culture n'est pas plus spécialement visée que d'autres ministères.** »*, mais elle est néanmoins chargée de s'activer.

Madame la Directrice de l'administration générale n'a visiblement pas le don de voyance, car lors de la présentation du **budget 2007 le Ministère de la culture est à nouveau épinglé sur sa gestion immobilière.**

Notre Ministre a été auditionné<sup>2</sup> le **14 novembre 2006** sur les crédits de la mission culture, plus particulièrement sur la politique immobilière du ministère. Il semble que les parlementaires continuent d'être particulièrement agacés par l'opération des « Bons-enfants » et sur l'affaire des immeubles qui auraient dû être vendus en contrepartie. M. Olivier Dassault, rapporteur spécial dit même : « *Hélas, l'inertie du ministère semble, une fois de plus, avoir contrarié la volonté du ministre comme les souhaits de la Représentation nationale.* ». confirmé par les propos du Président Pierre Méhaignerie de renchérir : « **que lorsqu'une décision prise et confirmée par deux gouvernements successifs n'est pas appliquée, comme dans l'affaire des Bons-Enfants, cela s'appelle tout simplement une tromperie.** »

En l'absence de réponse de notre ministre sur un certain nombre de questions de la commission, « *Le Président Pierre Méhaignerie a conclu l'audition en demandant au ministre de communiquer par écrit à la Commission les données relatives à l'évolution, depuis vingt ans, du nombre de mètres carrés occupés dans Paris par les services, activités et établissements publics relevant du ministère de la culture. Il est en effet probable qu'elles feront apparaître une progression vertigineuse.* »

**Voici l'extrait du rapport de l' ASSEMBLÉE NATIONALE N° 3363<sup>3</sup> qui fait le point sur la situation actuelle :**

« *Comme l'a relevé le rapport d'information présenté par notre collègue Georges Tron en conclusion de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur l'immobilier de l'État <sup>(1)</sup> », le coût cumulé de la réimplantation des services du ministère de la Culture dans l'immeuble des Bons-Enfants a sans doute dépassé 200 millions d'euros. En tout cas, **76 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de restructuration de cet immeuble, 3 millions d'euros ayant même été mobilisés à partir des produits issus des recettes de privatisation en 2006 (crédits qui auraient dû être affectés en priorité à des chantiers urgents) et 2 millions d'euros sont encore demandés dans le présent projet de loi en prévision de litiges relatifs aux travaux !***

***Votre Rapporteur spécial est satisfait des cessions réalisées ou en cours. Toutefois, il déplore très vivement que les engagements pris n'aient pas été pleinement respectés. Surtout, votre Rapporteur spécial s'inquiète des conditions de relogement des services et institutions dont les locaux sont proposés à la vente. En effet, il semble que le ministère prévoit de reloger les services de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (162 agents, qui occupaient auparavant 3.509 mètres carrés de surface utile) dans des locaux loués au sein du Louvre des Antiquaires, dont le prix de location doit être prohibitif, alors que ces services pourraient être transférés au sein de l'immeuble des Bons-Enfants, dont seuls 9.800 mètres carrés, sur une superficie totale de 19.000 mètres carrés, sont occupés par des bureaux.***

*Selon le ministère, la Fondation du patrimoine aurait vocation à occuper des locaux au même endroit que les services de la Direction la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. L'association Lartigue devrait être relogée dans un immeuble domanial ouvert au public, l'hypothèse du Palais de Tokyo étant susceptible d'être retenue. Des études d'implantation sont menées pour la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.*

***En conclusion, bien que le ministère se soit engagé dans des démarches novatrices, comme celle relative aux loyers budgétaires – qui s'applique cette année aux administrations centrales de l'ensemble des ministères –, il n'a pas encore élaboré une politique immobilière adaptée et efficace, comme en témoigne son schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Ce document, approximatif et indigne des services d'un ministère ouvert sur l'excellence, se contente de présenter la situation immobilière actuelle, sans offrir la moindre vision prospective. »***

Compte-tenu de l'agacement des parlementaires sur le projet de relogement des agents de la DMDTS au Louvre des Antiquaires, la CFDT-Culture espère que les agents du Ministère qui devront être relogés ne feront pas les frais de la gestion calamiteuse du ministère. Le feuilleton immobilier est loin d'être terminé, vu, entre autres, l'impossibilité de reloger les agents de la DMDTS aux Bons-Enfants. Ils déménageront d'ici juin 2008, mais où ... ?

Par ailleurs la CFDT-Culture s'interroge sur les 3 millions d'euros, coût des travaux de restructuration des Bons-Enfants réalisés en 2006. Il ne peut s'agir seulement de la dépense occasionnée par le réaménagement du 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble des Bons-Enfants évoqué au CTPC du 3 novembre 2005... ? Sans compter les 2 millions d'euros à nouveau programmés... !

- (1) Extrait du compte-rendu du CTP de l'administration centrale du 3 novembre 2005 disponible sur Sémaphore.
- (2) par la COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN de l'Assemblée nationale
- (3) RAPPORT de l' ASSEMBLÉE NATIONALE N° 3363 FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN SUR LE PROJET DE loi de finances *pour* 2007 (n° 3341), PAR M. GILLES CARREZ, Rapporteur Général, Député. ANNEXE N° 7 CULTURE CRÉATION ; TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE Rapporteur spécial : M. OLIVIER DASSAULT Député.

Vous retrouverez l'audition du ministre de la Culture et le rapport n° 3363 aux adresses suivantes :

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2007/b3363-a13.asp>

[http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607020.asp#P27\\_232](http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607020.asp#P27_232)

La CFDT-Culture, paris le 27 novembre 2006